



## **Les PROPRIETAIRES**

### **Au Ecurie de la Bruyère**

**Pension : 300 €**

*(Hébergement seul, vous gérer le travail de votre cheval)*

**Pension travail : 400 €**

**Pension travail/valorisation : 500 €**

**Adhésion annuelle : 70 €**

**Licence : 25 € moins de 18 ans & 36 € plus de 18 ans**

#### **La pension comprend :**

- ✓ L'hébergement (boîte paillée),
- ✓ La nourriture de base foin & concentré,
- ✓ Libre accès dans les différents paddocks réservés aux propriétaires.

#### **Ainsi que divers services :**

- ✓ Présentation des chevaux,
- ✓ Stage avec coach personnalisé (sur toutes les disciplines),
- ✓ Organisation de transfère et transport des chevaux.

*Vous pouvez bénéficier de prestations supplémentaires, pour cela consulter notre site internet ou parler en à Nicolas ou Thomas PLOTON.*

Sont autorisé à utiliser les installations du club : les propriétaires et leurs ayant droit (après c'être acquitté de la cotisation et à jour de la licence ;

L'utilisation doit s'effectuer en bonne intelligence, de façon à ne pas gêner le bon déroulement du club (reprise ou cours particuliers) ; des tranches horaires sans leçons collectives sont réservé au travail monté.

En cas de grand froid ou d'intempérie majeur, il est possible de partager les installations avec l'accord de l'enseignant utilisant le site.

**Le port de la bombe est obligatoire pour tous.**

Tout cavalier doit respecter les règles de bonne conduite et de respect nécessaire à la vie du club. Les agissements mettant en danger la tranquillité ou la santé des animaux et la sécurité des cavaliers sont proscrits (jeux de ballon, vélo, etc...)

Comme le précise la loi, il est **INTERDIT DE UMER** dans l'enceinte du club.

Le propriétaire s'engage à respecter et à faire respecter à ses ayant droit les termes du contrat qui lui a été remis à son arrivé, ainsi que le règlement intérieur du club.